Le Parlement des enfants
25e édition

Académie de Limoges

Proposition de loi de

l'école publique

à Saint Paul

Circonscription de M. Pierre VENTEAU

Soumise au Jury national le lundi 3 mai 2021

25ème Parlement des enfants

Académie de Limoges

Proposition de loi de la classe de l'école Publique
87260 Saint Paul

2ème circonscription de la Haute-Vienne
Député (Monsieur Pierre Venteau)

25ème Parlement des enfants

Proposition de loi

Visant à contribuer à l'amélioration de la santé des Français, par une alimentation plus saine, plus équilibrée, plus durable et par une meilleure éducation.

PRESENTEE

Par Cassandra ARROYOS, Odalrik AUGIS, Valentin AUTRET, Jules BARGET, Alizée BUTHAUD, Lucas CEYRAT, Agathe CHABRELY, Héloïse CHASTAGNIER, Anaëlle DA SILVA MARQUES, Maélie DUPINET, Camille GADENNE, Laureline GOFFLO, Charlotte GOMEZ, Timothé HUSSON, Louise JAUNEAU, Kaynan LACORRE, Angèle LAVERNHE, Claire MAYAUD, Margot NARMAND

Elèves de la classe de CM2, classe de Monsieur REBERAT, école publique de Saint Paul (87260) , Académie de Limoges

EXPOSE DES MOTIFS

Après avoir échangé avec des agriculteurs locaux, après avoir débattu entre nous, nous avons constaté que tous, nous souhaitons manger des produits sains et naturels pour avoir une bonne santé, mais que nous sommes tous influencés par des images et des publicités qui orientent notre alimentation. Les produits qui attirent notre attention par la publicité sont souvent trop sucrés, sont souvent trop gras et parfois peu nutritifs.

Nous pensons que nous pourrions tout autant influencer les esprits des plus jeunes vers des produits, fruits et légumes naturels, bien meilleurs pour la santé, par une éducation des enfants soucieuse d'une production alimentaire respectueuse de l'environnement.

C'est pourquoi, nous proposons plusieurs articles de lois qui ont pour but d'améliorer la santé de la population notamment des plus jeunes, d'éviter les gaspillages alimentaires, de diminuer la pollution issue de la production des aliments, d'éduquer les plus jeunes en les amenant à mieux connaitre la production de légumes et fruits dont la culture est naturelle.

Art 1

Pour inciter la population à manger plus sainement, à mieux connaitre la saisonnalité des fruits et des légumes, chaque école doit posséder un carré de jardin, un petit potager cultivé avec les enfants.

Pour toutes nouvelles plantations d'arbres, chaque établissement scolaire détermine avec les élèves le choix d'au moins un arbre fruitier.

Au cours de sa scolarité à l'école primaire, chaque enfant doit pouvoir participer à une sortie scolaire chez un exploitant agricole, afin de mieux connaitre l'origine de la production alimentaire

Art 2

Pour éviter le gaspillage alimentaire et éviter le rejet des aliments hors normes, tout supermarché d'une taille supérieure à 400 m², doit proposer un rayon de fruits et légumes de tailles différentes. Ceux-ci peuvent être vendus moins chers

Art 3

Afin d'influencer le choix des consommateurs vers des produits sains, un affichage de deux critères est mis en place :

Le Nutri-score pour l'apport nutritionnel des produits dont l'évaluation est élaboré par des nutritionnistes

L'éco-score établi selon le mode de production (biologique ou non), selon la saisonnalité des produits, selon le mode de culture et selon la proximité ou l'éloignement de la production avec le lieu de vente

Art 4

Les additifs alimentaires transformés, rajoutés aux produits pour modifier le goût, pour le colorer ou pour le conserver sont interdits en raison de leur nocivité.